

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur la révision du

## SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU SUD GARD (SCOT)

Du lundi 26 août 2019 au vendredi 27 septembre 2019

Vu l'Arrêté n°66 du 24 juillet 2019

### Objet

Par arrêté n°66 en date du 24 juillet 2019, le Président du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard, Monsieur Philippe GRAS, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale révisé du Sud Gard arrêté par délibération du Conseil Syndical le 18 mars 2019.

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification dont la finalité est de planifier l'aménagement et le développement d'un bassin de vie pour le long terme (plus de 10 ans). Il permet d'établir un projet de territoire qui respecte les principes du développement durable. Il fixe des orientations et objectifs notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation de l'environnement, de transports, d'agriculture... Ces orientations sont traduites dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux (Plans Locaux d'Urbanisme, Programmes Locaux de l'Habitat, ...). Le périmètre du SCOT Sud Gard est celui du grand bassin de vie Nîmois. Il comprend 6 intercommunalités et 80 communes: la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole et les Communautés de Communes Rhône-Vistre-Vidourle, Petite Camargue, Terre de Camargue, Pays de Sommières, Beaucaire Terre d'Argence.

Le dossier d'enquête publique comporte les pièces suivantes du projet arrêté du SCOT : un recueil des pièces administratives, un rapport de présentation établi en vertu de l'Article L141-3 du Code de l'Urbanisme, comprenant notamment un diagnostic territorial, un état initial de l'environnement, la justification des choix ou encore une évaluation environnementale, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu le 26 juin 2017, un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), un bilan de la concertation ainsi que les avis des Personnes Publiques Associées ou Consultées et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

### Durée et date de l'enquête publique

La durée de l'enquête publique est fixée à **33 jours consécutifs**, à compter du **lundi 26 août 2019, 9 heures, et ce jusqu'au vendredi 27 septembre 2019, 17 heures.**

### Informations complémentaires

Tout renseignement relatif à l'enquête publique et au projet de SCOT révisé arrêté peut être demandé au Président du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard, Philippe Gras, ou son directeur, Pascal Laburthe, à l'adresse suivante: 1 Rue du Colisée 30900 Nîmes de 9h à 12h et de 14h à 17h, par téléphone au 04-66-02-55-30, ou par e-mail à [pascal.laburthe@scot-sud-gard.fr](mailto:pascal.laburthe@scot-sud-gard.fr)

### Composition de la commission d'enquête publique

Par décision N° E19000082/30 en date du 11 juillet 2019, Madame le Président du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné une commission d'enquête comme suit :

- Monsieur Pierre FERIAUD, Ingénieur Retraité, en qualité de Président de la commission d'enquête,
- Madame Maria Emilia DEL GIORGIO, Architecte Retraitee, en qualité de commissaire-enquêteur,
- Monsieur Jean-François CAVANA Ingénieur Retraité, en qualité de commissaire-enquêteur.

### Les modalités d'organisation de l'enquête publique

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard, 1 Rue du Colisée, 30 900 Nîmes. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête:

- **sur le site internet de la collectivité** à l'adresse suivante : <http://www.scot-sud-gard.fr/>
- **Sur le site internet du registre dématérialisé de l'enquête publique** à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1494>
- **en format papier et en version numérique** sur un poste fixe au siège de l'enquête et mis à disposition sur clé USB dans les autres lieux d'enquête. **Les lieux d'enquêtes** sont accessibles aux heures et jours d'ouverture au public cités dans le tableau ci-après:

LIEUX DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
<b>Siège Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard (siège de l'enquête)</b> 1 rue du Colisée, 30 900 NÎMES 04.66.02.55.30	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
<b>Siège Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole</b> 5 rue du Colisée, 30900 NÎMES 04.66.02.55.55	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
<b>Siège Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle</b> 2 Avenue de la Fontanisse, 30660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX, 04.66.35.55.55	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
<b>Siège Communauté de Communes de Petite Camargue</b> 145, avenue de la Condamine 30600 VAUVERT 04.66.51.19.20	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
<b>Siège Communauté de Communes de Terre de Camargue</b> 13 rue du Port, 30220 AIGUES-MORTES 04.66.73.91.20	Le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Du mardi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Le vendredi de 8h00 à 12h00 <i>Horaires d'été (août): du lundi au jeudi de 7h30 à 17h00, Le vendredi de 7h30 à 12h30</i>
<b>Siège Communauté de Communes du Pays de Sommières</b> Parc d'activités de l'Arnède, 55 Rue des Epauettes, BP 52027, 30252 SOMMIERES Cedex 04.66.77.70.39	Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
<b>Siège Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence</b> 1 avenue de la Croix Blanche 30300 BEAUCAIRE 04.66.59.54.54	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Pendant la durée l'enquête publique, le public pourra adresser ses observations, propositions et contre propositions :

- **Sur un des registres d'enquête publique** ouverts à cet effet dans les lieux d'enquête accessibles aux heures habituelles d'ouverture des bureaux. Ces registres en format papier sont mis à disposition avec le dossier d'enquête et sont établis sur des feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête.
- **sur le registre dématérialisé** sécurisé tenu à la disposition du public sur le site internet à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/1494> .
- **Par courrier électronique**, à l'adresse suivante: [enquete-publique-1494@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1494@registre-dematerialise.fr) ; en mentionnant dans l'objet du courrier : « Enquête publique SCOT Sud Gard ». Les observations transmises par courriel seront importées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous sur son site internet .
- **Par courrier postal**, à adresser au Président de la commission d'enquête – Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard, 1 rue du Colisée, 30900 Nîmes.
- **Lors des permanences** tenues par la commission d'enquête aux lieux et dates indiquées ci-dessous.

Un membre de la commission d'enquête au moins recevra le public dans les lieux d'enquête, aux dates et horaires suivants :

VILLES	ADRESSE DES LIEUX DE PERMANENCE	DATES	HORAIRES
<b>NÎMES</b>	Siège Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard (siège de l'enquête publique) 1 rue du Colisée, 30 900 NÎMES	<b>Les lundis</b> 26/08/2019 , 02/09/2019 , 09/09/2019 , 16/09/2019 <b>Le vendredi</b> 27/09/2019	de 9h à 12h  De 14h à 17h
<b>GALLARGUES-LE-MONTUEUX</b>	Siège Communauté de Communes Rhony-Vistre-Vidourle , 2 Avenue de la Fontanisse, 30660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX	<b>Les mardis</b> 27/08/2019 , 03/09/2019 , 10/09/2019 , 17/09/2019 , 24/09/2019	de 9h à 12h
<b>SOMMIERES</b>	Siège Communauté de Communes du Pays de Sommières , Parc d'activités de l'Arnède, 55 Rue des Epauettes, BP 52027 30252 SOMMIERES Cedex	<b>Les mardis</b> 27/08/2019 , 03/09/2019 , 10/09/2019 , 17/09/2019 , 24/09/2019	de 14h à 17h
<b>NÎMES</b>	Siège Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole , 5 rue du Colisée, 30900 NÎMES	<b>Les mercredis</b> 28/08/2019 , 04/09/2019 , 11/09/2019 , 18/09/2019 , 25/09/2019	de 9h à 12h
<b>BEAUCAIRE</b>	Siège Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence , 1 avenue de la Croix Blanche 30300 BEAUCAIRE	<b>Les mercredis</b> 28/08/2019 , 04/09/2019 , 11/09/2019 , 18/09/2019 , 25/09/2019	De 14h à 17h
<b>AIGUES-MORTES</b>	Siège Communauté de Communes de Terre de Camargue , 13 rue du Port 30220 AIGUES-MORTES	<b>Les jeudis</b> 29/08/2019 , 05/09/2019 , 12/09/2019 , 19/09/2019 , 26/09/2019	De 9h à 12h
<b>VAUVERT</b>	Siège Communauté de Communes de Petite Camargue , 145, avenue de la Condamine 30600 VAUVERT	<b>Les jeudis</b> 29/08/2019 , 05/09/2019 , 12/09/2019 , 19/09/2019 , 26/09/2019	de 14h à 17h

### Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres d'enquête seront mis à disposition du Président de la commission d'enquête sans délai et clos par lui.

### Rapport et conclusions de la Commission d'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête remettra son rapport et ses conclusions dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête.

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard pourra ensuite valablement approuver le projet de Schéma de Cohérence Territoriale révisé, modifié le cas échéant au regard du rapport et des conclusions de la commission d'enquête et des avis des personnes publiques associées ou consultées et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique :

- en version papier, au siège du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard et aux sièges des 6 intercommunalités lieux d'enquête (aux jours et heures habituels d'ouverture),
- En ligne, sur le site internet du syndicat mixte du SCOT Sud Gard: <http://www.scot-sud-gard.fr/> et celui du registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/1494>